



DROITS ET DEVOIRS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

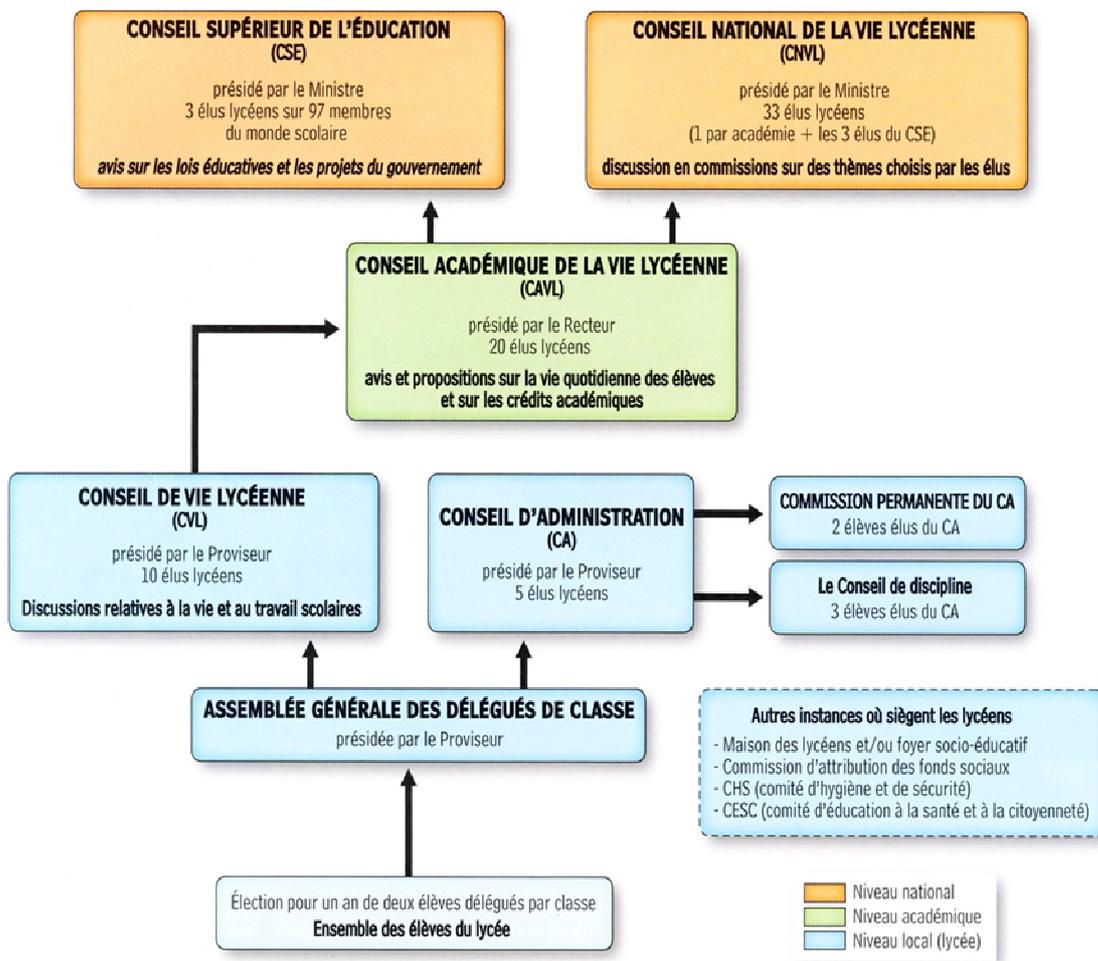
SE COMPORTER EN CITOYEN DANS UN ETABLISSEMENT

S1. COMMENT FONCTIONNE LA DÉMOCRATIE DANS UN LYCÉE ?

Démocratie :

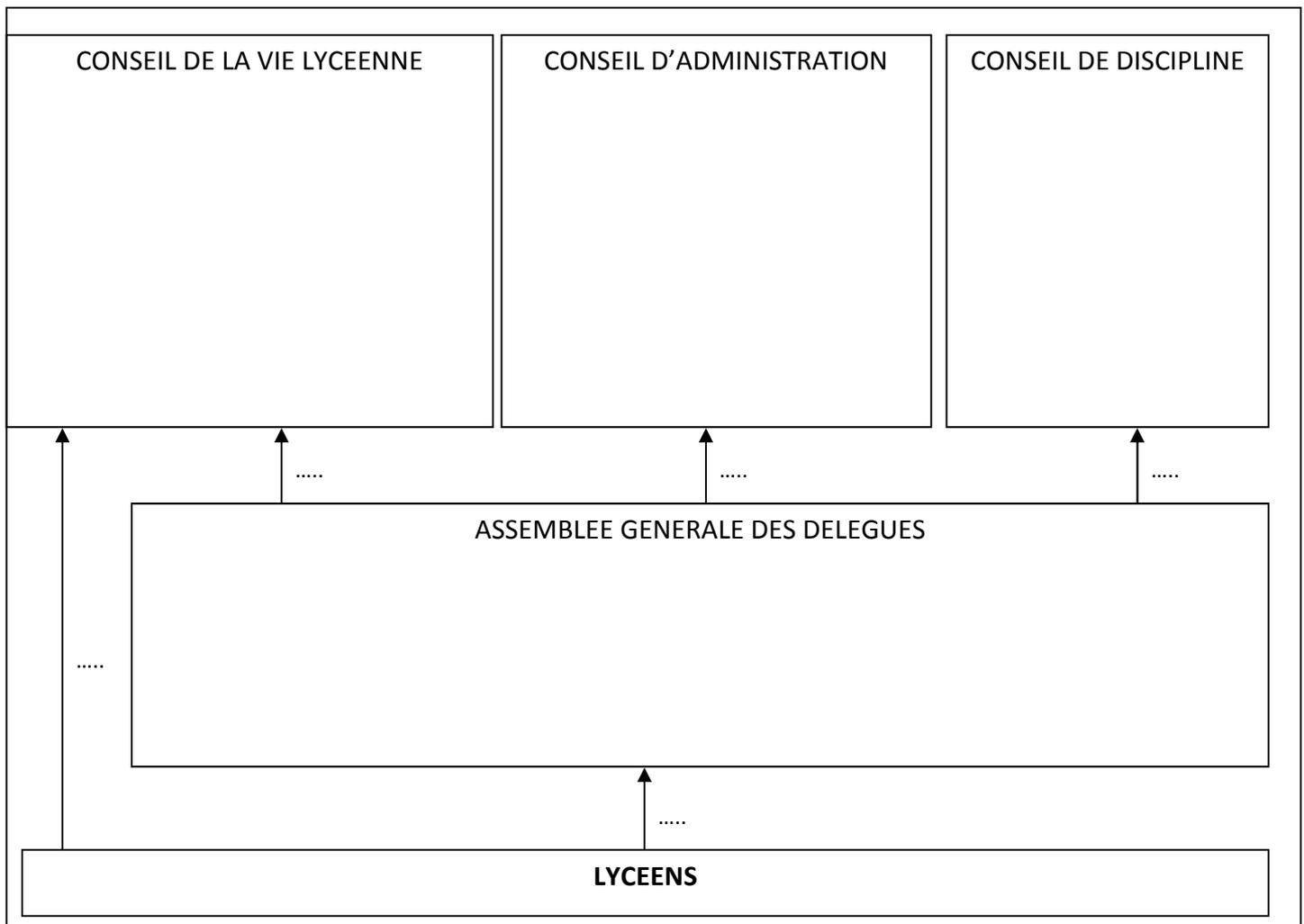
Communauté éducative :

Document 1 : les instances de la vie lycéenne



1) A quels niveaux les élèves participent-ils aux instances lycéennes (document 1) ?

Document 2 : qui participe à ces instances au lycée?



Document 3 : le rôle du délégué

Le délégué est...	Le délégué n'est pas...
<ul style="list-style-type: none"> → Un élu qui a des droits liés à sa responsabilité : réunion, affichage, information → Un responsable qui a des devoirs vis-à-vis de sa classe (défendre l'avis majoritaire, pas son opinion personnelle) et de la communauté scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> → le chef de classe → Le « percepteur » scolaire → L'accompagnateur des « mourants » à l'infirmerie → Le « paratonnerre » de la classe, chargé de recevoir la foudre à la place de ses camarades...
Le profil du délégué	
<p>Volontaire, motivé, c'est un élève qui collecte et diffuse l'information, un interlocuteur pour ses camarades et l'ensemble des personnes du lycée (direction, éducation, intendance), un animateur de sa classe et dans le lycée, un intervenant, au conseil de classe, à l'assemblée générale des délégués, et éventuellement au CVL et au CAVL, un responsable qui rend compte à sa classe des réunions auxquelles il a participé, des propositions et des projets en cours.</p>	
<small>D'après Délégué Flash, CRDP de Grenoble, 2007</small>	

Source : B. Allain-Chevallier, E. Favard, D. Lamoureux, R. Schneider, C. Walter-Glayman, Histoire Géographie Education civique, Seconde Bac Pro, Paris, Belin, 2009, p. 143

2) Quels élèves peuvent participer à ces instances (documents 1 et 3) ? Qu'est-ce qui leur donne ce droit ?

3) Quel profil le délégué doit-il avoir (document 3) ? Pour quelles raisons ?

4) Complétez le document 2 en indiquant :

- le rôle de chaque instance
- Le nombre d'élèves élus

5) Que peut-on conclure sur la présence des élèves dans les instances lycéennes ?
